



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mandat pour le réexamen de la structure
extérieure de l'OIT**

1. Une réorganisation des bureaux extérieurs de l'OIT a été menée à bien en 1993 avec la création d'équipes consultatives multidisciplinaires sous-régionales. A la demande de la Conférence internationale du Travail, on a procédé à une rationalisation plus poussée en 2003, en mettant en place une structure à trois niveaux et en créant des équipes régionales chargées du travail décent.
2. Les fonctions et la structure des bureaux extérieurs ont depuis évolué de différentes manières, en fonction des besoins des cinq programmes régionaux de l'OIT (Afrique, Amériques, Etats arabes, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale). En novembre 2006, le Conseil d'administration a examiné les critères de réexamen de la structure extérieure, dans le cadre d'une discussion sur la gestion axée sur les résultats au BIT, et a demandé au Bureau de préparer un mandat détaillé pour réaliser ce réexamen en 2007.

Objectif du réexamen

3. L'objectif du réexamen, qui devra être effectué avec l'esprit ouvert et de façon globale et stratégique, est d'identifier des options et de formuler des recommandations en vue de modalités de fonctionnement efficaces et efficientes des bureaux extérieurs et du siège (y compris en ce qui concerne le Centre international de formation de l'OIT, Turin), de manière à faciliter la prestation de services aux mandants et la réalisation de l'Agenda du travail décent dans les régions et les pays. A partir d'une analyse des modalités, structures, fonctions et responsabilités actuelles, on s'efforcera de montrer comment de nouvelles modalités proposées pour les régions et le siège pourraient permettre de mieux répondre aux priorités et besoins du BIT de manière à renforcer les fonctions de sensibilisation, les fonctions de relations ainsi que les fonctions techniques et administratives qu'assument les bureaux extérieurs au service des mandants. Seront examinées notamment les implications pour l'OIT des recommandations concernant la réforme du système des Nations Unies dans les pays afin de recommander des mesures permettant au BIT d'apporter sa contribution aux équipes uniques et programmes uniques des Nations Unies dans les pays, et d'en tirer avantage.

Portée du réexamen

4. A la faveur de ce réexamen, les actuels modes de prestation des services aux mandants dans les pays et les régions seront passés en revue, en particulier:
 - i) les fonctions techniques assumées par le personnel en rapport avec les quatre objectifs stratégiques, le programme et budget, les programmes par pays de promotion du travail décent et la coopération technique financées au moyen de ressources extrabudgétaires;
 - ii) les fonctions de sensibilisation assumées par les bureaux extérieurs en rapport avec les priorités des mandants et le mandat de l'Organisation;
 - iii) les fonctions de relations avec les mandants et d'autres institutions partenaires qu'assument les bureaux extérieurs à différents niveaux;
 - iv) les fonctions administratives et financières que remplissent les bureaux extérieurs à différents niveaux.
5. Le réexamen permettra de recueillir et d'analyser des données concernant:
 - i) le nombre et l'emplacement des bureaux de l'OIT, les pays concernés et les structures des Nations Unies correspondantes;
 - ii) la composition et la répartition du personnel technique et du personnel d'appui par région et bureau et par source de financement;
 - iii) le volume des transactions financières traitées par chaque bureau et par chaque région, ventilées par source de financement et par objectif stratégique;
 - iv) la répartition approximative de l'appui technique et administratif des bureaux régionaux, des bureaux sous-régionaux et du siège aux activités du BIT, par pays.
6. Dans le cadre de l'analyse de la répartition des services administratifs et financiers, le réexamen prendra en compte les plans de déploiement de fonctionnalités supplémentaires d'IRIS dans les bureaux extérieurs. Il s'agira à ce titre d'analyser, notamment, les implications pour l'OIT et pour IRIS des plans visant à harmoniser les processus administratifs du système des Nations Unies.
7. Le réexamen abordera également la portée des accords juridiques conclus avec les pays hôtes qui réglementent le fonctionnement des bureaux extérieurs.
8. Le réexamen donnera lieu à la formulation de recommandations devant permettre une prestation de services efficace et efficiente aux mandants de l'OIT dans le contexte des pays et des régions. Les recommandations proposeront de nouvelles modalités concernant les fonctions techniques, la sensibilisation et les relations ainsi que les fonctions administratives et financières dans les bureaux extérieurs et au siège.

Tâches spécifiques

9. Les tâches suivantes devront être accomplies dans le cadre de ce réexamen:
 - i) collecte, compilation et analyse des informations et données sur les bureaux extérieurs de l'OIT (ressources humaines, données financières et administratives, et

données sur les locaux) et sur le soutien apporté par les services du siège aux bureaux extérieurs et aux programmes régionaux et par pays;

- ii) entretiens structurés avec les mandants de pays déterminés dans les cinq régions de l'OIT, les membres du Conseil d'administration, les institutions partenaires, notamment l'ONU, les donateurs qui soutiennent le programme de l'OIT et le personnel du BIT;
- iii) entretiens de suivi dans certaines régions et certains pays;
- iv) examen des bonnes pratiques parmi les institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies et de leur utilité pour le BIT;
- v) élaboration d'un rapport énonçant de manière détaillée les principales conclusions et recommandations.

Calendrier proposé

10. Il est proposé d'adopter le calendrier suivant:

- *Phase 1* (mars 2007). Elaboration du mandat à soumettre, pour examen, au Conseil d'administration.
- *Phase 2* (avril - juillet 2007). Collecte de données sur l'évolution et la répartition des ressources humaines, des flux financiers, des capacités administratives et des locaux; examen des bonnes pratiques appliquées par les institutions, les fonds et les programmes du système des Nations Unies, y compris dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action». Mise au point d'un guide structuré pour la tenue de consultations avec les mandants, les institutions partenaires et le personnel.
- *Phase 3* (août - octobre 2007). Sur la base du guide d'entretien structuré, consultations avec les mandants, les institutions partenaires et le personnel. Elaboration d'un rapport d'activités intérimaire en vue de la session de novembre 2007 du Conseil d'administration. Réalisation de missions dans certaines régions et certains pays en vue de consultations et d'entretiens de suivi.
- *Phase 4* (novembre 2007 - mars 2008). Mise au point d'un projet de rapport à soumettre au Conseil d'administration en vue d'une discussion approfondie et d'un suivi.

Modalités de mise en œuvre

11. Afin de mener à bien cet exercice, le Bureau établira une équipe spéciale composée de cinq personnes qui sera dirigée par un haut fonctionnaire du BIT désigné par le Directeur général. Les autres fonctionnaires du BIT membres de l'équipe qui seront choisis devront avoir une vaste expérience et une connaissance approfondie du BIT. Deux experts recrutés à l'extérieur de l'Organisation viendront épauler les experts du Bureau, en particulier pour ce qui touche aux procédés administratifs et financiers et aux technologies de l'information, ainsi qu'à la coopération internationale pour le développement. Il sera fait appel aux services d'unités et de personnes de l'ensemble du Bureau, en fonction des besoins. Les membres de l'équipe feront directement rapport au Directeur général et travailleront de manière indépendante vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques immédiats.

12. Le coût du réexamen est estimé à 230 000 dollars, dont au total huit mois de travail du personnel et trois mois de travail des experts extérieurs, plus les voyages.
13. Aux fins du réexamen, le Bureau informera et consultera périodiquement, au moins pendant les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence, les groupes gouvernementaux régionaux ainsi que le bureau de la Commission du programme, du budget et de l'administration et le bureau du Conseil d'administration. Il y aura des consultations au sein du Bureau avec les unités concernées et avec le Syndicat du personnel.
14. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver le mandat pour le réexamen de la structure extérieure de l'OIT, tel qu'il est énoncé dans le présent document, et d'en financer le coût, estimé à 230 000 dollars, avec les économies réalisées au titre de la partie I du budget pour 2006-07 ou, à défaut, en l'imputant à la partie II.*

Genève, le 20 mars 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 14.